

Saleux infos

Bulletin N° 08 – SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

OPERATION BRIOCHES

SOIREE DISCO

THE DANSANT

VOYAGE AUTOUR DU MONT
SAINT MICHEL

CONCOURS DE PETANQUE

ARCHIVES

PRELUDIETTO

SOIREE COUSCOUS

ANNULATION DE LA SOIREE
BAVAROISE

UN SALEUSIEN A RIO (SUITE)

LE BIBLIOBUS D'AMIENS
METROPOLE

UNE BOITE A LIRE

PHYTOSANITAIRES

VOLS AU CIMETIERE

TRAVAUX RESIDENCE
MÖGGLINGEN

STATIONNEMENT ET ARRET
INTERDITS

EMPLACEMENTS RESERVES

Opération « brioches » départementale du lundi 3 au dimanche 9 octobre 2016

L'ADAPEI 80 **Les Papillons Blancs** (Association départementale des amis et parents des enfants inadaptés) nous informe que la prochaine OPERATION BRIOCHES aura lieu du lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre 2016 (Arrêté paru au JO n° 0016 du 20 janvier 2016).

L'Opération Brioches, qui est une manifestation de solidarité, est toujours aussi vitale pour l'association puisqu'elle lui permet de participer au financement de ses projets puis, d'assurer, en partie, une avance de trésorerie à chaque ouverture d'Etablissement.

L'association de jumelage Saleux/Mögglingen organise :

Une soirée disco le samedi 1^{er} octobre 2016 à partir de 21 heures à l'Espace Eugène Viandier à Saleux. Prix d'entrée 10 €.

Un thé dansant le dimanche 2 octobre 2016 à partir de 14 heures 30 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux. L'animation musicale sera assurée par l'accordéoniste **Delphine HUBIN**. Prix d'entrée 10 €. Les réservations pour le thé dansant sont à faire au 06.86.338.36.24 ou au 03.22.44.12.98

Voyage autour du Mont Saint Michel

Voyage autour du Mont Saint Michel avec le Club de la Bonne Entente du 12 au 15 mars 2016.

Programme des visites : Granville, St James (usine où sont fabriqués les célèbres tricots), le Mont Saint Michel, Cancale, la Pointe du Groin, Saint-Malo et Villedieu-les-Poêles.

Des places sont encore disponibles. Inscriptions prolongées jusqu'au 25 octobre 2016.

Renseignements et réservations auprès de : Mme Monique ROGER : 03.22.45.10.21 ou Mme Michèle LECLERCQ : 03.22.92.37.27

Concours de pétanque organisé par le Football Club de Saleux

Le F.C. Saleux organise un concours de pétanque sur le terrain de la place Numa Baignet à Saleux. Le 1^{er} octobre 2016 Pour les inscriptions ou renseignements vous adresser aux numéros suivants :

06.64.94.03.24 — 06.46.76.77.60 — 06.84.26.21.01 mais aussi le samedi 1er octobre à 9 heures sur place.

La nouvelle salle de lecture des Archives départementales de la Somme

La direction de la communication des Archives départementales de la Somme nous informe que depuis le 12 septembre 2016, la nouvelle salle de lecture des Archives départementales accueille le public du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures au n° 61 de la rue Saint Fuscien à Amiens pour les recherches historiques sur l'histoire du département et de ses habitants.

Pour plus de renseignements :

Téléphone : 03.60.03.49.50 — **@ :** archives@somme.fr — **site :** archives.somme.fr

« Association PRELUDIETTO » Infos à noter dans vos agendas

Les activités de la Chorale, pour l'année à venir ont repris le **Mercredi 21 septembre 2016 de 19 à 20 heures** en la salle Jacques Leblond (les tarifs sont inchangés). Qu'on se le dise et à bientôt peut-être !

La Truite commune de Saleux organise une soirée dansante/couscous.

Le samedi 8 octobre 2016 à 20 heures, salle André Chauvin à Saleux, la Truite commune de Saleux organise une soirée dansante / couscous. Prix adulte 22 € et 8 € pour l'enfant de moins de 12 ans.

Les inscriptions sont à adresser avant le 30 septembre 2016 à :

Monsieur BENOIT Alain, 149 rue Jean Catelas 80480 Saleux - 03.22.33.05.55

Mme BENOIT Aurélie, bâtiment Ormaie, appart. 40 rue du 8 mai Saleux - 06.61.87.09.73

Le président de la musique municipale de Saleux nous informe que la soirée bavaroise qui avait été programmée le samedi 15 octobre 2016 est annulée en

raison d'une réservation très insuffisante. Les personnes qui avaient retenu des places seront remboursées.

La prochaine soirée bavaroise est fixée le samedi 4 février 2017 et une information sera communiquée très tôt pour permettre d'acquiescer des places lors de permanences.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Un saleusien à Rio (suite et fin pour Rio 2016 mais dans quatre ans à Tokyo, pourquoi pas ?)

Dans notre précédent bulletin municipal, nous vous avons fait part de la participation d'un saleusien aux jeux paralympiques de Rio en qualité d'entraîneur national handisport en tennis de table. Parmi tous ces sportifs qui nous ont fait vibrer, qui nous ont fait rêver se trouvaient des protégés de Benoît Froment qui ont obtenu trois médailles, une d'or, une d'argent et une de bronze. C'est un très beau résultat. Ils ne se sont pas contentés de participer. Ils ont fait mieux.

Nous chargeons madame FROMENT, une maman heureuse, de transmettre toutes nos félicitations à Benoît pour les résultats obtenus lors de ces jeux paralympiques mais aussi pour son beau parcours depuis son départ de Saleux.

NOUVEAU – Le Bibliobus d'Amiens Métropole.

Passera désormais le samedi tous les quinze jours à Salouël (rue du 8 mai 1945 devant le Mutant)

L'inscription, le prêt de livres, de cd et de revues y sont gratuits pour tous les habitants d'Amiens Métropole.

Prochaines dates prévues : samedi 24 septembre, 8 octobre puis tous les quinze jours de 16 h 30 à 17 h 30.

Plus d'infos sur : www.bibliothèque.amiens.fr

Une boîte à lire pour faire voyager les livres

Après quatre mois d'expérimentation, le bilan se révèle très satisfaisant. En effet, le suivi du contenu montre que les livres sur les étagères varient très rapidement, témoignant ainsi d'une fréquentation importante. Les visiteurs, respectueux de l'outil-lecture, suivent bien les règles d'usage.

Lors de l'installation nous avons fait appel au don de livres pour créer un fond d'amorçage. Nous remercions les personnes qui ont répondu en apportant de très nombreux ouvrages en mairie. Maintenant cette démarche n'est plus nécessaire, le but de l'opération n'étant pas de créer une bibliothèque bis mais plutôt de favoriser l'échange et la circulation de livres.

Venez donc avec le livre lu que vous souhaitez déposer, visitez le contenu de la boîte, choisissez et emportez le livre que vous désirez lire et laissez sur une étagère celui que vous proposez. La boîte à lire pourra ainsi continuer à remplir sa fonction.

Comme nous, dites non aux produits phytosanitaires

La loi Labbé (2014) visant à réduire la pollution en zone non agricole interdit l'usage des pesticides à partir de 2017 pour les collectivités et à partir de 2019 pour les particuliers. Longtemps nous avons utilisé ces produits chimiques sans avoir conscience des conséquences pour notre environnement et notre santé.

Jardiner au naturel c'est agir dans le bon sens ; c'est utiliser des solutions alternatives à l'emploi des phytosanitaires. Il est possible maintenant d'avoir recours à des produits bio-contrôlés dérivés de substances naturelles ; vous les trouverez dans les magasins spécialisés.

Des vols de fleurs, de jardinières sont commis régulièrement au cimetière depuis quelques jours.

La Police Municipale enquête pour retrouver l'auteur de ces vols. Si vous avez constaté quelque chose d'anormal en cet endroit ou quelqu'un dont le comportement vous a paru « bizarre », n'hésitez pas à le signaler aux policiers. Votre anonymat sera préservé.

Des travaux seront réalisés à la résidence Mögglingen

L'O.P.A.C.d'Amiens nous informe que des travaux de réfection de la voirie (route et trottoirs) et de réparations ponctuelles des réseaux (eaux usées et eaux pluviales) vont être réalisés sur l'ensemble de la résidence Mögglingen à Saleux. L'entreprise SCREG COLAS a été retenue pour effectuer les travaux. Elle interviendra à partir du mois d'octobre pour une durée de 3 mois.

L'accès aux garages en voiture et le stationnement seront impactés, mais l'accès piétons sera assuré en permanence tout au long du chantier.

Le stationnement ou l'arrêt de tout véhicule est strictement interdit devant l'école Joliot Curie.

Il est demandé aux parents des élèves de l'école Joliot Curie qui viennent conduire ou reprendre leur(s) enfant(s) de ne pas stationner devant l'école mais aussi **de ne pas s'arrêter** même quelques secondes.

Indépendamment des mesures prises dans le cadre du Plan Vigipirate, il y va de la sécurité des piétons et notamment des enfants.

Le comportement au volant de certains automobilistes conduira à un accident si rien n'est fait. C'est pourquoi, les policiers municipaux verbaliseront tout automobiliste en infraction. Aucune indulgence ne sera accordée et cette information tient lieu d'avertissement.

La zone d'interdiction est matérialisée par une bande jaune de part et d'autre de la rue. L'absence de cette bande juste devant l'entrée de l'école n'autorise pas le stationnement ou l'arrêt à cet endroit. En effet, cette matérialisation n'est pas nécessaire mais certains automobilistes, parfois de mauvaise foi, feignent d'ignorer cette règle du code de la route.

Deux parkings vous permettent de garer votre véhicule, celui de l'école mais aussi celui du stade de football. Prenez donc le temps de conduire votre enfant à pied sans le mettre en danger ou sans mettre en danger quelqu'un d'autre.

(Arrêté municipal n° 2016/165 du 21 septembre 2016)

Signé : Ernest CANDELA, Maire de Saleux

Respectez les emplacements réservés aux automobilistes handicapés !

Trois parkings ont été créés (rue Ernest Cauvin, place des Tilleuls et rue Lucien Barbier) et sur chacun d'eux, un emplacement a été réservé aux personnes à mobilité réduite, titulaires d'une carte d'invalidité. Ces emplacements sont signalés par des panneaux et un traçage au sol. Le stationnement sur un emplacement réservé par un automobiliste qui n'y a pas droit peut entraîner une sanction à son encontre, amende de 135 €. (Arrêté municipal du 20 septembre 2016 – N° 2016/164).

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique - Le 26 septembre 2016